

Conseil Municipal du 21 novembre 2023

Liste des délibérations

N° Délibération	Date	Objet	Vote
20231121_01	21/11/2023	Décision modificative n°3 Budget Structure d'Accueil	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 23/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 12/12/2023
20231121_02	21/11/2023	Décision modificative n°3 Budget Assainissement	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 23/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 12/12/2023
20231121_03	21/11/2023	Décision modificative n°9 Budget Principal	En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Absents : 2 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0 Envoi en Préfecture le 23/11/2023 Publication sur le site de la Mairie le 12/12/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 21 novembre 2023

Nombre de membres :

-Afférents au CM : 15

-En exercice : 14

-Présents : 12

-Votants : 13

-Absents : 2

Date de convocation
14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY

Procuration : M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Isabelle LEMAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Objet :

Décision modificative
n°3
Budget
Structure d'Accueil

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'abonder l'Opération Travaux Divers du budget Structure d'Accueil, afin de régler une facture de mise aux normes du tableau électrique, et de prévoir l'acquisition de matériel pour refaire la terrasse.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget Structure d'Accueil – Décision modificative n°3

Virement de crédits

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Inv Dépenses	Op 10003	2131	Rénov. Énerg. du Domaine de Sangayrac	-7 000,00
Inv Dépenses	Op 100	2131	Travaux divers	+ 7 000,00

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 22 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,
 Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Accusé de réception en préfecture
 012-211202098-20231121-20231121_01-DE
 Reçu le 23/11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON
12460

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 21 novembre 2023

**Nombre de
membres :**

- Afférents au CM : 15
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13
- Absents : 2

Date de convocation
14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY

Procuration : M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Isabelle LEMAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Objet :
**Décision modificative
n°3**
Budget
Assainissement

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de fourniture en électricité signé avec EDF en début d'année et la mise en place du bouclier tarifaire par l'État a entraîné la production de nombreuses factures qui ont été ou seront annulées par la suite. En conséquence, les prévisions en dépenses sur le compte 6061 Fournitures non Stockables (électricité, eau) seront dépassées et doivent être augmentées.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget Assainissement- Décision modificative n°3

Virement de crédits

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Fonc Dépenses	Chap 011	6061	Fournitures non stockables	+ 5 000,00
Fonc Recettes	Chap 74	747	Participation du budget général	+ 5 000,00

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 22 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Accusé de réception en préfecture
012-211202098-20231121-20231121_02-DE
Reçu le 23/11/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON
 12460

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS

Séance du 21 novembre 2023

Nombre de membres :

- Afférents au CM : 15
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13
- Absents : 2

Date de convocation
14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Étaient présents : Mme Elisabeth BROUZES, M. Frédéric BARTHE, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES.

Absents excusés : M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY

Procuration : M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Isabelle LEMAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Objet :
Décision modificative
n°9
Budget Principal

M. le Maire expose au Conseil Municipal la participation du budget principal au budget Assainissement ayant été augmentée par la délibération 20231121_02, il convient de répercuter cette participation sur le budget principal.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget Principal – Décision modificative n°9

Virement de crédits

	Op/Chap	compte	libellé	montant
Fonc Dépenses	Chap 65	657384	Particip. Budget Assainissement	+5 000 €
Fonc Dépenses	Chap 023	023	Virement à la section d'inv.	- 5 000 €
Inv Dépenses	Chap 20	2088	Autres Immo. Corporelles	- 5 000 €
Inv Recettes	Chap 021	021	Virement de la section de fonc.	- 5 000 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture, publication et notification le 22 novembre 2023.

Il est précisé que cette délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission en préfecture pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits,
 Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Christian CAGNAC

Accusé de réception en préfecture
 012-211202098-20231121-20231121_03-DE
 Reçu le 23/11/2023